



**BULLETIN**  
**COMMUNAL** | **JANVIER**  
**WAIMÉS** | **2020**





Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Avec un peu de retard, mais de tout coeur, nous voudrions vous souhaiter, au nom du collège, au nom du conseil, au nom de toute l'administration communale et en notre nom propre, une excellente année 2020 pour chacun d'entre vous, ainsi que pour votre famille et toutes les personnes qui vous sont chères.

Si nous prenons exceptionnellement la plume à deux pour introduire ce bulletin communal, c'est principalement pour vous annoncer l'ouverture prochaine des 17 appartements dans la résidence-services dont vous avez pu suivre les travaux ces 2 dernières années, rue de Malmedy n° 1 à Waimes.

Après avoir investi 8,8 millions d'euros pour construire notre nouveau home, nous clôturerons bientôt un investissement de 3,5 millions d'euros pour la transformation et l'agrandissement de l'ancien home en 17 résidence-services, ce qui portera à 104 le nombre de lits mis à disposition de nos aînés.

Ces nouveaux appartements accueilleront donc des personnes encore autonomes qui, tout en menant une vie indépendante, pourront bénéficier de divers services auxquels elles pourront faire librement appel (repas, animations, service infirmier d'urgence, etc.)

Bon nombre d'entre vous ont eu l'occasion, ce 15 février, de découvrir ce nouveau bijou lors de la journée «portes ouvertes». En vous remerciant encore pour votre intérêt et votre engouement, nous vous réitérons nos vœux de joie, santé et bonheur pour tous vos proches et vous-même.

Mireille Vandeuken, Présidente de CPAS

Daniel Stoffels, Bourgmestre



## TRANSPORT SOLIDAIRE

Après de longs mois de réflexion concernant les problèmes de mobilité dans nos régions, les communes de Malmédy, Stavelot, Trois-Ponts, Waimés et Stoumont ont décidé d'unir leur force et de créer un mode de « Transport Solidaire » appelé **Mobil'EST**.

Il met en lien des personnes ayant des difficultés de mobilité et des chauffeurs bénévoles désireux de participer à la vie sociale locale. C'est un système de covoiturage pour des déplacements tant sur nos territoires que vers d'autres destinations.

Le transport solidaire permet d'améliorer le quotidien, de rompre l'isolement et de favoriser la convivialité entre les personnes. L'objectif est de permettre à tous de garder une vie sociale active. Cette initiative basée sur la solidarité et le volontariat a débuté en janvier 2020.

### FAVORISER LES DÉPLACEMENTS

Ce dispositif est accessible à toutes personnes rencontrant des difficultés de mobilité récurrentes ou ponctuelles et ne pouvant pas accéder aux moyens de transports collectifs existants sur le territoire.

Les usagers doivent justifier de ressources modestes, être inscrits à la centrale et constituer un dossier pour en bénéficier. Un montant forfaitaire de 10€/an sera demandé et 0,34€/km sera appliqué pour tout déplacement.

Les chauffeurs bénévoles perçoivent une indemnité kilométrique. Les chauffeurs bénévoles «recrutés» sont des personnes disponibles, disposant d'un véhicule en bon état de marche. Ils doivent être en capacité d'accompagner des personnes à des rendez-vous (médecin, banque, coiffeur, etc.), pour rendre visite à des parents ou amis (hôpital, maison de retraite), à une sépulture, à la gare pour prendre le train.

Une charte expliquant le règlement et les modalités pour les bénévoles et les usagers a été rédigée.

### FONCTIONNEMENT

Mobil'EST peut être utilisé chaque jour de la semaine à condition d'avoir trouvé un chauffeur.

#### **Les usagers**

Les déplacements sont assurés dans la limite des disponibilités du service. Les demandes sont à formuler auprès de la Centrale via un numéro unique du lundi au vendredi de 10h à 12h.

Sauf urgence, les demandes doivent être introduites au minimum 3 jours ouvrés avant la date du rendez-vous.

#### **Pour les chauffeurs :**

Chaque chauffeur transmet ses disponibilités lors de son inscription. Ses coordonnées sont transmises directement aux bénéficiaires. Le chauffeur bénévole fixe l'heure de départ avec le bénéficiaire par téléphone.

Il dispose d'un carnet à souche en trois exemplaires qu'il doit compléter lors de chaque transport effectué. Il doit y notifier le nom de la personne, la date du transport et le nombre de kilomètres parcourus. Ce carnet doit impérativement être signé par les deux parties et doit être transmis à la Centrale. A titre exceptionnel, les horaires peuvent être adaptés par les chauffeurs bénévoles. Le service peut exceptionnellement fonctionner le dimanche et les jours fériés avec l'accord du chauffeur bénévole.







**TRANSPORT  
SOLIDAIRE**  
MALMEDY, STOUMONT,  
TROIS-PONTS, WAIMES  
ET STAVELOT

LE TRANSPORT SOLIDAIRE PERMET D'AMÉLIORER LE QUOTIDIEN, DE ROMPRE L'ISOLEMENT ET DE FAVORISER LA CONVIVIALITÉ ENTRE LES PERSONNES. L'OBJECTIF EST D'OFFRIR DES POSSIBILITÉS DE TRANSPORT AUX PERSONNES POUR LESQUELS LES DÉPLACEMENTS SONT DIFFICILES ET DONT LE REVENU EST LIMITÉ. CELA GRÂCE À L'ACCOMPAGNEMENT DE CHAUFFEURS VOLONTAIRES.

**LA CENTRALE MOBIL'EST EST  
ACCESSIBLE DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 10H À 12H**

**0800 398 97**

**Service & appel  
gratuits**

**NOUS RECHERCHONS ENCORE  
PLUS DE VOLONTAIRES**



POUR PLUS D'INFORMATIONS:  
NATHALIE ART - 080/799. 633  
PCS@MALMEDY.BE





## IL Y A 100 ANS, NOUS DEVENIONS BELGES

Au lendemain de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, le **Traité de Versailles**, signé le 28 juin 1919, enlevait à l'Allemagne de nombreux territoires, parmi lesquels celui des Cantons d'Eupen-Malmedy (dont la commune de Waimes) - St Vith, attribués à la Belgique. Lors du Congrès de Vienne (1815), ces anciens Kreis (Cercles) avaient été englobés dans la Prusse (qui, en 1871, deviendra l'Allemagne). Après la création de la Belgique en 1830, des bornes B(elgique)-P(russe) marqueront la frontière qui séparera notre commune des communes belges voisines (Jalhay et Baelen). Elles sont encore présentes sur le plateau des Hautes Fagnes.

*Pour rappeler cette période entre 1815 et 1919, l'ancienne borne B-P 154 a été replacée à son endroit original sur le site de la Baraque Michel lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 8 septembre dernier, dans le cadre des promenades guidées « Bornes sans frontière ».*



L'article 34 du Traité de Versailles mentionne également qu'une consultation populaire doit être organisée pour permettre aux opposants à ce changement de se manifester. Elle se tiendra de janvier à juin 1920 par le Haut-Commissaire du gouvernement belge pour les Cantons de l'Est, le Général Baltia, installé à Malmedy. Très critiquée (la presse internationale parlera de « petite farce belge »), elle sera néanmoins validée le 20 septembre 1920<sup>1</sup> (1).

*Du 8 décembre au 26 janvier, une exposition « 1920-1925 », montée dans la salle du Conseil à l'Administration communale par le Centre de Recherche Historique et Environnementale de la Haute Ardenne (qui gère l'archivothèque installée dans l'ancienne maison communale à Sourbrodt) a retracé cette période; elle a été complétée par une petite conférence donnée par le Centre culturel et d'Éducation permanente 4950 intitulée : « 1919-1939 : de l'illusion de la paix à l'horreur de la guerre ».*



D'autres manifestations de commémoration seront encore organisées cette année. Elles mettront notamment en exergue les conséquences inattendues du Traité de Versailles :

- *Le changement de point culminant de la Belgique : jusqu'en 1919, c'était la Baraque Michel (674 m), sur la commune de Jalhay ; depuis 1920, c'est le Signal de Botrange (694 m) sur la commune de Waimes (à l'époque, l'ancienne commune de Robertville) ;*



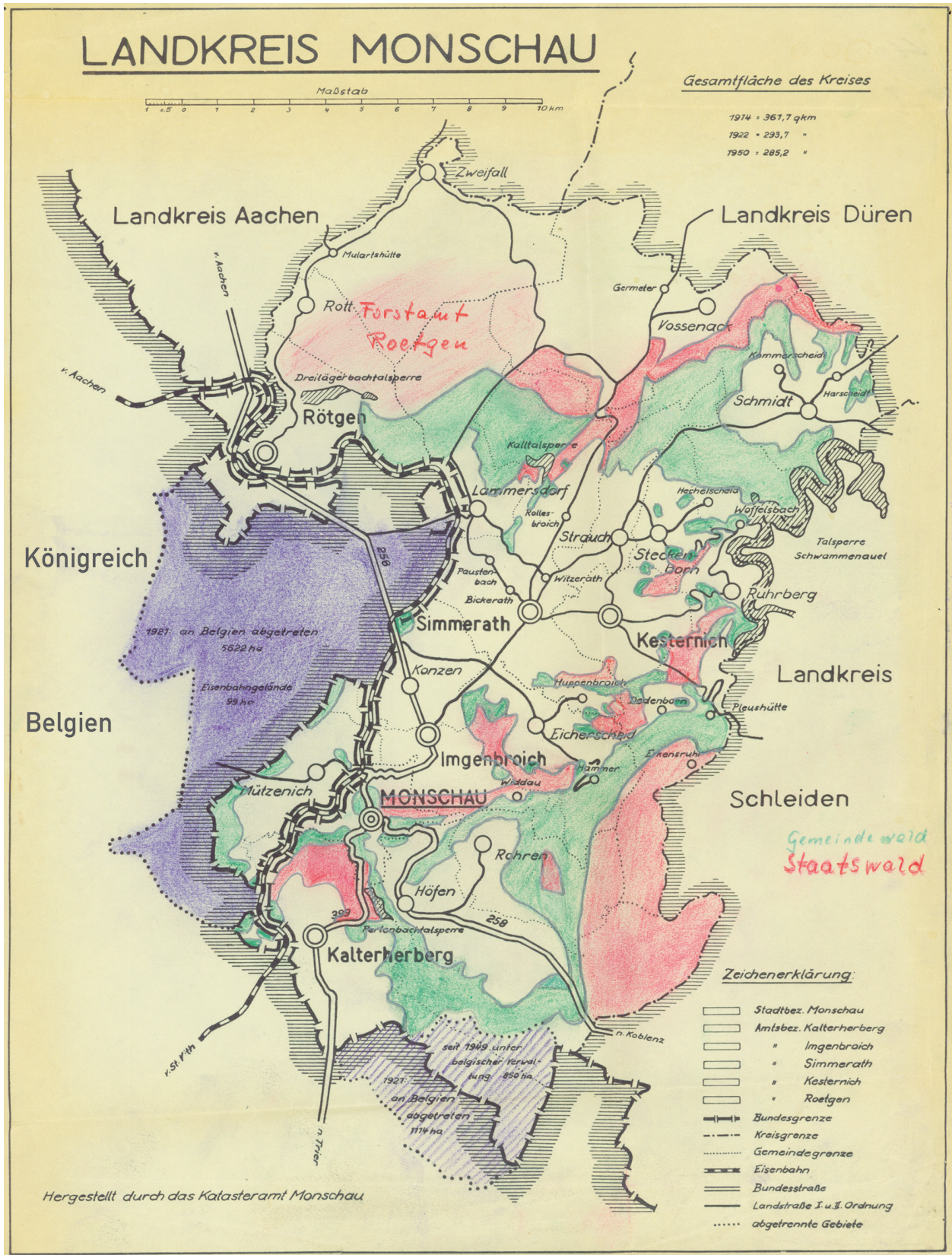
- *L'attribution à la commune de Robertville (créée pour la circonstance) de territoires pris par la Belgique à l'Allemagne, à savoir le tronçon de la Vennbahn entre la gare de Kalterherberg et celle de Montjoie, ainsi que les fagnes et forêts comprises entre celui-ci et le village de Sourbrodt (dont le majestueux site de Kreuz im Venn).*



<sup>1</sup> A la fin de la période Baltia (1925), les élections pour le Parlement belge qui auront lieu entre 1929 et 1939 feront apparaître une division profonde entre pro-belges et pro-allemands au sein de la population des Cantons de l'Est. Le 20 mai 1940, Hitler annexera les Cantons de l'Est au III<sup>ème</sup> Reich, sans réaction du gouvernement belge. Par la suite, les habitants des Cantons se verront imposer la nationalité allemande et subiront le régime nazi jusqu'à l'arrivée des troupes américaines, en septembre 1944 et subiront encore la bataille des Ardennes en décembre 44-janvier 45.



# IL Y A 100 ANS, NOUS DEVENIONS BELGES



En mauve, les territoires allemands (fagnes et forêts) cédés en 1921 à la Belgique.



## IL Y A 100 ANS, NOUS DEVENIONS BELGES

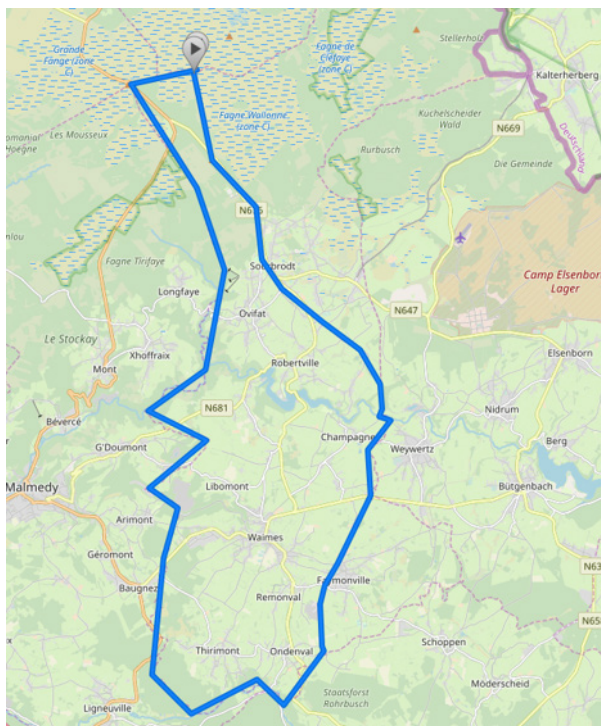
**Il y a 100 ans, le Traité de Versailles allait donner naissance à la commune de Robertville ... dont le territoire va s'étendre bien au-delà de ses frontières historiques.**

Suite au Traité de Versailles signé le 28 juin 1919, les Kreis d'Eupen et de Malmédy (incluant les communes germanophone de l'actuel canton de St Vith) sont cédés par l'Allemagne à la Belgique. En outre, le tronçon de la Vennbahn (voie ferrée reliant Aachen à Ulflingen/Trois-Vierges) situé en territoire allemand (soit +/- 35 km) devient belge également. Cette ligne présentait non seulement un intérêt économique, mais surtout stratégique: implantée sur son tracé, la gare de Sourbrodt était directement reliée au camp militaire d'Elsenborn tout proche.

Se posa alors la question du devenir des parties du territoire allemand situées entre cette voie ferrée et les communes devenues belges : au terme de négociations menées en 1920-21, il fut décidé que les villages et les terrains agricoles restaient allemands (formant au total 5 enclaves ; du sud au nord : Ruitzhof, Mützenich, ainsi que des quartiers de Lammersdorf, Rötgen et Petergensfeld), alors que les forêts devenaient belges. Au total, ces nouveaux territoires belges couvrent une superficie de 5.622 ha, auxquels s'ajoutent 99 ha de Vennbahn (et une partie du camp d'Elsenborn, appartenant initialement à Kalterherberg, soit 1.114 ha).

Restait encore à attribuer ces nouveaux territoires aux communes belges avoisinantes. Au nord de la route nationale reliant Eupen à Montjoie, les communes de Raeren et d'Eupen englobèrent logiquement les forêts et les fagnes (appartenant jusqu'alors à Rötgen), situées dans le prolongement oriental de leur entité. Au sud de cette voirie, le territoire cédé par l'Allemagne (s'étendant sur 850 ha et appartenant à Montjoie) est délimité par le Spohrbach, la Helle, le Miesbach et, au-delà du sommet de Bovel (662 m), le Klüserbach<sup>i</sup>. Deux anciennes bornes dites « K » (Kalterherberg) y marquent une frontière ancestrale entre le Duché de Luxembourg et celui de Juliers (Jülich), qui en 1919 forme celle avec la commune de Butgenbach. A l'époque, le territoire de la commune de Butgenbach était en effet beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui : au nord, il s'étendait au-delà du Schwarzbach, jusqu'à la Helle (depuis la confluence du Miesbach, au pied du Herzogenhügel, jusqu'au site des 3 Bornes), englobant le village de Sourbrodt (ainsi que celui de Faymonville, au sud). Quant à la commune de Waimès, elle englobait Robertville, Ovisat et Outrewarche.

Cependant, Butgenbach ne bénéficia pas de ces 850 ha, pas plus d'ailleurs que du tronçon de la Vennbahn (long de 8 km) compris entre l'ancienne gare frontalière de Kalterherberg /Leykaul et celle de Montjoie<sup>ii</sup>. Pire encore, elle dut céder 1.100 ha de forêts et de fagnes compris entre la Helle et le Schwarzbach, ainsi que le village de Sourbrodt (et la Fagne Wallonne).



*La commune de Waimès en 1919 : Faymonville (au S-E) et Sourbrodt (au N-E) font encore partie de Butgenbach*



*Les 3 parties de territoire attribués à Robertville : à l'est, la partie cédée par l'Allemagne (Ville de Montjoie); au centre, la partie cédée par Butgenbach ; à l'ouest, la section de Sourbrodt, également cédée par Butgenbach*



## Au profit de qui ?

De la nouvelle commune de Robertville, créée par Baltia, qui, avec Ovipat et Outrewarche, fut détachée de Waimes et engloba Sourbrodt, ainsi que les anciens territoires fagnards cédés par Butgenbach et ceux cédés par Montjoie, sans oublier le tronçon de la Vennbahn. Ce faisant, alors que les sections de Robertville et d'Ovipat couvraient une surface totale de l'ordre de 2.500 ha, la nouvelle commune de Robertville va s'étendre sur 5.600 ha. Signalons cependant que dans la partie appartenant initialement à l'Allemagne, aucune forêt ne devint propriété communale de Robertville : la plupart sont devenues domaniales (propriété de l'Etat), le reste étant attribué à Butgenbach. Quant aux forêts dans la partie de Butgenbach cédée à Robertville, elles restèrent aux mains de leurs anciens propriétaires<sup>iii</sup>, seuls les bois de Sourbrodt lui revenant.

Reste à comprendre pourquoi la Belgique choisit d'attribuer ces territoires à la commune de Robertville et non à celle de Butgenbach. Ceci mériterait assurément des recherches plus poussées.

En attendant, la seule hypothèse qui semble tenir la route est la suivante : sortant traumatisée d'une guerre menée contre elle par l'Allemagne et, à l'époque, encore largement dominée par une élite francophone anti-germanique, la Belgique voulait à tout prix empêcher que sa (nouvelle) frontière orientale soit occupée exclusivement par des entités germanophones ; en attribuant ces territoires à une commune francophone, elle empêchait un continuum entre le canton d'Eupen et celui de St Vith (dont faisait partie Butgenbach) récemment créé. C'est ainsi qu'aujourd'hui, la commune de Waimes est la seule entité francophone à avoir une frontière (longue de 8 km) avec l'Allemagne (Ville de Montjoie), coupant le territoire de la Communauté germanophone en deux, au travers d'une bande de forêts (et de fagnes) large de 3 à 4 km, s'étendant entre le Schwarzbach et la Helle.

<sup>i</sup> C'est dans ce périmètre que se trouve notamment le surprenant Richelsley, crête rocheuse longue de 80 m et haute de 12 m; en 1890, l'abbé Arnoldy, y fit ériger la majestueuse « Kreuz im Venn », haute de 6 m (1), à la mémoire de « l'apôtre de la Fagne », Stefan Horrichem (1639-1686) ; 4 ans plus tard, à l'occasion des 25 ans de prêtrise de leur curé, les paroissiens de Kalterherberg placèrent une N-D de Lourdes dans une anfractuosité du rocher. (Pour y accéder : au départ de Sourbrodt (parking du pont de l'Eau Noire), compter 9 km par des chemins forestiers. C'est beaucoup plus court (1,5 km) au départ de l'enclave allemande de Ruitzhof : à Küschelscheid, prendre à droite juste avant le café Lütze (chez Martha) et aller tout au bout du hameau, ou encore plus court (700 m) par un sentier escarpé au départ du parking situé le long de la Rur, entre Kalterherberg et Mützenich, près de Reichenstein)

<sup>ii</sup> Aujourd'hui encore, cette section de voie ferrée transformée en Ravel est waimeraise, le tronçon au-delà de Montjoie étant raerenois

<sup>iii</sup> Plusieurs villages de la commune de Butgenbach y avaient une ou deux parcelles forestières ; c'est notamment le cas de Faymonville (au lieu-dit Hardt), qui deviendra commune autonome en 1919 et les conservera jusqu'en 1976 (fusion avec la commune de Waimes).

## COMMÉMORATION DE L'ÉVACUATION DU VILLAGE DE FAYMONVILLE

Le 22 décembre dernier un moment de commémoration et de recueillement a été organisé à Faymonville afin de rendre hommage aux personnes ayant péri durant l'évacuation du village de Faymonville lors de l'Offensive Von Rundstedt ayant si durement marqué notre région et notre commune.

Vous trouverez ci-dessous le discours prononcé à cette occasion par notre échevine de la culture Madame Audrey WEY.

« Mesdames, Messieurs,

*Chers concitoyennes et concitoyens de Faymonville,*

*Il y a 75 ans, dans la nuit du 16 au 17 décembre 1944, Hitler lançait une contre-offensive censée atteindre le port d'Anvers et ainsi empêcher l'approvisionnement des troupes américaines, qui venaient de libérer la Belgique et s'apprêtaient à entrer en Allemagne.*

*Cette attaque, également nommée « Offensive von Rundstedt », est mieux connue sous le nom de Bataille des Ardennes, car elle s'est étendue sur un front large de 100 km, allant des Hautes Fagnes au Nord à Echernach, dans*

*la vallée de la Sûre, au Grand-Duché de Luxembourg, tout au Sud.*

*Ces derniers jours, de nombreuses manifestations commémoratives ont été organisées, faisant la Une des médias. On y a beaucoup évoqué des faits de guerre, comme la résistance du Général Mac Auliffe à Bastogne, ou encore le massacre de Baugnez, par la colonne Peiper. On a aussi mentionné que ce fut une des batailles les plus meurtrières de la seconde Guerre mondiale, puisque près de 200.000 hommes y laissèrent la vie.*

*Ce fut en effet un enfer pour les soldats qui y ont pris part mais aussi pour les civils qui se sont trouvés au cœur des combats, comme ici, à Faymonville.*

*Sur le saillant Nord, les troupes allemandes ont rapidement été en difficulté. S'avançant à partir de Rocherath, elles furent prises sous le feu de l'artillerie américaine positionnée notamment à Sourbrodt, puis déployée en divers endroits au nord de notre commune. Délogés de la grand-route qui devait les conduire vers Liège, via Malmedy et Spa, les soldats allemands s'étaient mis hors de portée, dans la vallée de l'Amblève. Le 19 décembre, tentant de rejoindre cette grand-route à Belair, les allemands s'avancèrent dans*



Faymonville. Le village subit un bombardement terrible, obligeant tous ses habitants à se réfugier dans les caves, dans lesquelles les soldats allemands eux-mêmes cherchaient à s'abriter.

Au bout de 4 jours de combats ininterrompus, la situation devenait intenable. Plus personne n'avait de quoi boire ou manger.

L'officier allemand donna alors l'ordre aux habitants d'évacuer le village et de prendre la direction de Schoppen, leur laissant une heure pour rassembler le peu de vivre et de vêtement qu'ils avaient. Pendant ce temps, le curé du village négociait un court cessez-le-feu avec les américains.

C'était le 23 décembre 1944...

Encadrés par les quelques hommes qui n'avaient pas été enrôlés dans l'armée allemande ou n'avaient pas été tués sur le front de l'est, 600 à 700 femmes, enfants et personnes âgées quittèrent le village, qui n'était plus qu'un champ de ruine. Cherchant un endroit où se réfugier, ils partirent pour la plupart à pied, quelques-uns plus chanceux dans une charrette tirée par un cheval, abandonnant tout derrière eux. Il y avait beaucoup de neige, il faisait très froid.

A peine la dernière maison du village passée, les tirs reprirent, semant la panique et faisant plusieurs victimes : 13 personnes furent tuées et 15 autres gravement blessées. En leur mémoire, recueillons-nous un instant.

Pour les habitants qui avaient réussi à fuir, la situation était précaire. Il fallait trouver un endroit pour passer la nuit et de quoi manger. Commençait alors un autre combat, celui de la survie, au jour le jour. Beaucoup trouvèrent refuge dans les villages germanophones voisins et s'abritèrent dans les caves ou les granges.

Lorsque la Bataille des Ardennes fut terminée, un mois plus tard, les habitants purent revenir à Faymonville. Ils découvrirent un village dévasté : 85 % des maisons étaient endommagées et inhabitables, la quasi-totalité du bétail avait été tué.

Il fallait tout reconstruire... et il n'y avait plus rien.

En attendant de pouvoir reloger tout le monde, beaucoup d'enfants furent alors envoyés pendant plusieurs mois dans la région autour de Bruxelles, notamment à Wemmel ; en guise de reconnaissance, le nom de cette localité a été attribué à la place au centre du village de Faymonville.

Pour tous ceux qui ont vécu ces événements, le traumatisme a été profond et il a fallu beaucoup de temps et sans doute de courage pour le surmonter.

Mesdames, Messieurs,

Depuis 75 ans, nous, belges, européens, vivons dans la paix. Cela nous semble normal. Nous oublions presque que cela n'a pas toujours été le cas. La présence parmi nous des derniers survivants de cette période tragique – que je tiens à saluer – doit nous rappeler que rien n'est jamais acquis. Partout en Europe, mais aussi dans notre pays ressurgissent le nationalisme, le rejet et la peur de l'autre, c'est exactement ce qui avait porté Hitler au pouvoir provoquant l'une des guerres les plus meurtrières. Accomplissons notre devoir de mémoire, n'oublions pas ce qui fut par le passé, expliquons et inculquons à nos enfants et petits-enfants le respect de l'autre, la tolérance, l'ouverture d'esprit et la liberté d'expression afin que les générations futures ne revivent jamais ce que nos parents ou nos grands-parents ont vécu. »





## ATTENTION AU GEL ! PROTÉGEZ VOTRE COMPTEUR D'EAU ET VOS INSTALLATIONS.

En tant que consommateur d'eau vous êtes responsable du compteur et de ses accessoires placés sur l'alimentation de votre habitation ou bâtiment et il est de votre devoir de les garder en « bon père de famille ».

En cas de désagréments au compteur dus au gel, le coût de son remplacement est à votre seule charge.

De plus, les volumes de fuites d'eau qui pourraient en être consécutives vous seront d'une part facturés et d'autre part risquent de provoquer des inondations et par conséquent des dégâts dans vos locaux.

Voici quelques conseils pour éviter des désagréments tant à votre compteur qu'à vos tuyauteries intérieures durant l'hiver :

- Dans les locaux où est installé le compteur et passent des tuyaux, veillez à maintenir la température au-dessus de 0°. Obturez toutes les entrées potentielles d'air froid (en veillant toutefois à maintenir une aération suffisante pour les appareils de chauffage au gaz ou à mazout).
- Si nécessaire, enveloppez le compteur et les tuyaux les plus exposés avec un matériau isolant, voire même des couvertures ou installez un ruban chauffant sur la tuyauterie (prendre conseils et se procurer l'appareillage auprès d'un professionnel !).
- Uniquement en cas d'extrême nécessité (vu le gaspillage que cela engendre), laissez couler en permanence un mince filet d'eau ; l'eau de distribution a en effet une température comprise entre 4 ° et 12°C.
- En cas d'absence prolongée ou dans un bâtiment inoccupé, fermez la vanne avant compteur et vidangez toutes les installations intérieures.

### Et si c'est trop tard :

- Vous pouvez tenter de dégeler la conduite intérieure avec un sèche-cheveux dans un mouvement de va-et-vient, en commençant par le robinet principal. N'utilisez jamais de flammes !
- Faites appel au service communal de distribution d'eau (080/689 167 ou 0476/99 07 65 en cas d'urgence) si vous résidez dans les villages de Bruyères, Faymonville, Libomont, Onderval, Remonval, Steinbach, Thirimont, Waimés ou Walk.

Faites appel au service de la SWDE (087/87 87 87) si vous résidez dans les villages de Champagne, Gueuzaine, Outrewarche, Ovifat, Robertville ou Sourbrodt.





## DISTRIBUTION DE SACS POUBELLES 2020

Nous vous informons que les sacs poubelles peuvent être retirés à la maison communale à **partir du 1<sup>er</sup> février 2020**, au service population, durant les heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8H30 à 12h00 et les lundis et mercredis de 13H30 à 17H30 et les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis de chaque mois de 9H30 à 12H00), et ce **jusque fin d'année 2020**.

Conditions :

- Veuillez-vous munir de votre **carte d'identité**.
- Pour les isolés : 1 rouleau de sacs gris (fraction résiduelle) et 1 rouleau de sacs organiques.
- Pour les ménages (2 à 4 personnes) ainsi que pour les secondes résidences : 1 rouleau de sacs gris et 1 rouleau de sacs organiques.

- Pour les ménages de 5 personnes et plus : 2 rouleaux de sacs gris et 2 rouleaux de sacs organiques.
- 1 rouleau de sacs organiques par enfant de moins de 3 ans (situation au 1<sup>er</sup> janvier 2020).
- 5 rouleaux de sacs organiques pour les gardiennes ONE et/ou encadrées sur présentation de la reconnaissance ONE.
- 1 rouleau de sacs gris supplémentaire par personne incontinente vivant sous le même toit que le chef de ménage (sur présentation d'un certificat médical sauf pour les personnes l'ayant déjà remis les années antérieures).

**Attention : Il n'est pas possible d'échanger les sacs organiques contre des sacs gris ou d'être remboursé pour ceux-ci.**

## RÉNOVATION DES FAÇADES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE



### AVANT

L'administration communale a subi des travaux d'entretien pour lui apporter un aspect plus jeune. En effet, nous avons commencé par la rénovation des façades en moellons du vieux bâtiment à rue, Déjointoiement, sablage et rejointoiement, qui a fortement éclairci celui-ci. Nous avons ensuite fait remplacer toute la couverture de la toiture à l'aide de nouvelles ardoises ainsi que les bardages qui ont été également refaits.



Le muret avant n'a pas été réalisé comme le reste du bâtiment car il a été construit sans couvre-mur et proche de la voirie ce qui fait qu'un simple sablage aurait été insuffisant. Nous passerons par un nettoyage de celui-ci en attendant de trouver une solution plus adaptée pour la rénovation de celui-ci.

Ce bâtiment communal, avec un aspect nouveau, reflète notre volonté de maintenir notre patrimoine immobilier par divers travaux d'entretien autant extérieurs qu'intérieurs.



## APRES



## GARE DE SOURBRODT MISE EN VALEUR DE L'ANCIENNE BALANCE À WAGONS

En 1997, une famille du village de Sourbrodt a pris l'initiative de sauvegarder la pièce maîtresse de l'ancien pont à peser les wagons que la SNCB était en train de démolir en face de leur habitation. Après avoir gardé celle-ci pendant près de 20 ans, elle a décidé de confier à notre association (ASBL 811) le soin de la remettre en valeur.

L'idée première était de la réimplanter à son emplacement initial. Cependant cette partie du site de la gare est toujours en friche et, de surcroît, la SNCB qui en est toujours propriétaire, réclame un droit de servitude de 145 euros par an, ce qui était prohibitif pour notre association.

Le parti a donc été adopté à court terme de la réimplanter le long du RAVeL qui traverse le site de la gare c.-à-d. sur le domaine de la Région wallonne. L'endroit choisi est bien visible et les touristes à vélo ont souvent l'habitude d'y marquer un arrêt du fait de la présence d'un module d'information consacré au RAVeL mais aussi de deux commerces d'alimentation à proximité immédiate. De plus, depuis cet endroit on peut aisément localiser l'emplacement initial du pont à peser.

Sachant qu'une partie du mécanisme est en laiton et est donc sensible à l'humidité, il était impératif que celui-ci soit protégé des intempéries comme c'était le cas initialement dans son petit cabanon en béton aux murs presque aveugles.

Par ailleurs, dans le cadre des investigations que nous avons menées à propos de cet objet, une série de documents ont été rassemblés, dont le plan technique qui date de la fin du 19ème, conservé aux Archives de l'Etat à Liège. Il aurait été dommage de ne pas les partager avec les personnes souhaitant en savoir plus sur ce mécanisme.



De là est venue l'idée de disposer l'objet dans un volume composé de verre et d'acier, sur les faces duquel seront reprises différentes informations à caractère didactique et historique.

Pour des raisons de sécurité sur un lieu public, les parois vitrées doivent être en verre feuilleté. Ultérieurement, lorsque le projet de réaffectation du site de la gare aura pris forme, l'objet pourra alors retrouver son emplacement initial.

Les matériaux utilisés pour construire le module didactique sont précisés dans le cahier des charges et les plans en annexe. Très brièvement, il s'agit d'un parallélépipède de 70 cm de large, 170 cm de long et 140 cm de haut posé sur un socle en béton, enfermant complètement la pièce maîtresse de l'ancien pont à peser les wagons. L'ossature est en acier, peint en noir. Quatre faces sont vitrées et une face est aveugle et amovible. Les différents documents historiques sont imprimés sur les films vinyliques de minimum sept années de garantie, de qualité identique à celle la signalisation routière (protection anti-UV). Les films sont posés sur la face vitrée côté intérieur du module.



La mise en scène de la pièce maîtresse de l'ancien pont à peser et des documents historiques qui s'y rapportent a fait l'objet d'une longue réflexion et intègre les paramètres suivants :

- mécanisme visible sous plusieurs angles ;
- fond blanc afin de faire ressortir la partie supérieure du mécanisme ;
- juxtaposition dans le même plan que l'objet de la photo d'époque afin de pouvoir établir des liens aisés malgré le fait que la balance aux wagons sur la photo est en partie cachée par le cheminot qui la règle ;
- historique sous forme de «storytelling» en deux volets : un premier consacré aux ponts à peser les wagons et à leur concepteur et un deuxième, dédié spécifiquement au pont à peser de la gare de Sourbrodt et aux personnes qui ont œuvré à sa sauvegarde ;
- dessin schématique d'un pont à peser et nom en trois langues afin de parler au plus grand nombre de personnes dont les enfants ;

- plan technique et photos avant démolition pour les plus curieux, en «back office»;
- ancien plan de la gare disposé horizontalement permettant d'appréhender le contexte de la gare en 1989 et de resituer les positions initiale et actuelle de l'objet.

La mise en valeur du mécanisme de l'ancien pont à peser de la gare de Sourbrodt prendra une tournure collective du fait que :

- la remise en peinture du mécanisme, dans ses couleurs initiales, sera effectuée par des bénévoles ;
- la réalisation du socle en béton sera réalisée par l'Administration communale de Waimes ;
- la confection d'un volume didactique en verre sera exécutée en trois lots par des artisans spécialisés ;
- le transport de la pièce sera effectué par un habitant du village.

## « OSEZ L'ART ! »



La commune de Waimes compte de très nombreux artistes amateurs et professionnels, excellant dans des disciplines artistiques diverses. Une vingtaine d'entre eux ont pu présenter leur travail à la salle Oberbayern durant le week-end des 12 et 13 octobre dernier. Il s'agissait de la première exposition collective « Osez l'Art ! ».

L'événement a remporté beaucoup de succès et le public, venu en nombre, a pu admirer une belle sélection d'œuvres aux tendances variées. Il y en avait pour

tous les goûts : des peintures au style figuratif, abstrait, fantastique ou hyperréaliste ; des sculptures réalisées dans des matériaux divers ; des photographies. Un réel plaisir pour les yeux, dans une ambiance très chaleureuse et conviviale.

Encore un grand merci à Carine Vermaercke et Isabelle Fortamps, aux artistes exposants, à l'asbl AEC pour la tenue du bar ainsi qu'aux membres de l'asbl BFAS pour la magnifique décoration florale de la salle.



## DIX NOUVELLES EXPOSITIONS D'ARTISTES LOCAUX À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE WAIMES EN 2020 !

C'est reparti pour un tour ! Vu le succès rencontré les années précédentes, un nouveau cycle d'expositions est proposé de février à décembre 2020 au sein de la maison communale. Les murs de la salle du Conseil mettront ainsi à l'honneur le talent de dix artistes locaux. L'occasion pour ceux-ci de dévoiler leurs créations et de se faire connaître auprès de leurs concitoyens. N'hésitez pas à venir découvrir leurs œuvres : peintures, sculptures, photos...

Les expositions sont à voir durant les heures d'ouverture de la maison communale : lundi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; le 1er et le 3ème samedi du mois de 9h30 à 12h. Entrée libre.



Peinture à l'acrylique de Gazon Jean-Marie



Peinture tout en lumière de Trushkova Irina



Sculpture en céramique « Le scorpion » de Vanhoebroeck Benoît

### CYCLE D'EXPOSITIONS 2020

**ANTOINE Marie-Louise** exposera du 14 février au 6 mars

**PEEREN Vitus** exposera du 13 mars au 3 avril

**LINDEN Martine** exposera du 10 avril au 1 mai

**VLASIOUK Tatiana** exposera du 8 mai au 29 mai

**DUCHESNE Adelin** exposera du 12 juin au 3 juillet

**SOLHEID Emilie** exposera du 10 juillet au 31 juillet

**RENOUPREZ Albert** exposera du 7 août au 28 août

**GAZON Jean-Marie** exposera du 4 septembre au 25 septembre

**TRUSHKOVA Irina** exposera du 2 octobre au 23 octobre

**VANHOEBROECK Benoît** exposera du 6 novembre au 27 novembre

*Exposition collective durant le mois de décembre*

## BUFFET DU TERROIR « OH LE GOÛT ! »

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, le groupe de travail « Oh le goût », constitué en 2014 et composé de citoyens bénévoles (membres de la Commission Locale de Développement Rural) a organisé son traditionnel buffet du terroir, le 29 septembre 2019.

L'objectif de l'événement reste la (re)découverte des richesses gustatives locales mais aussi et surtout la mise à l'honneur de nos producteurs waimerais.

Les produits régionaux étaient cette fois valorisés de façon artisanale par le traiteur Laurent Piront. Plus de 250 convives ont ainsi pu déguster des mets automnaux tels la soupe de panais, le jambon fermier fumé à l'ancienne ou encore le rosbif cuit en basse température avec sa sauce Troufleur et Peak des Fagnes accompagné d'une poêlée de légumes oubliés.

L'édition 2019 fut à nouveau une totale réussite tant par rapport à la qualité des produits proposés, qu'à l'ambiance conviviale et familiale de cette journée.

Que soient encore remerciés tous les membres bénévoles du groupe « Oh le goût ! » qui ont une fois de plus parfaitement orchestré cet événement ainsi que les bénévoles du jour pour leur précieuse aide apportée.

**A VOS AGENDAS : l'édition 2020 du buffet du terroir aura lieu le dimanche 11 octobre à la salle Oberbayern de Waimes.**





## AUTO STOP SÉCURISÉ AVEC COVOIT'STOP

### BIENTÔT AUSSI POSSIBLE À TRAVERS TOUTE LA COMMUNE DE WAIMES.

**Oui**, cher concitoyen, ceci existe depuis peu sur 47 autres communes, et bientôt aussi sur Waimes.

Mais avant de voir les panneaux aux bords des routes à des endroits bien sécurisés; on aura

**Besoin de toi !** pour définir ensemble quels seraient les points stratégiques sur le terrain ; à proposer ...

**Besoin de toi !** pour agrandir le groupe de citoyens motivés au développement du projet de former une stratégie de communication autour de celui-ci, de relayer les infos avec d'autres communes participantes au covoit'stop.be .

**Besoin de toi !** pour allonger la liste des participants actifs, pour cela il faut s'inscrire par le site et venir en possession de la carte de membre en tant que conducteur et/ou piéton. Pour les mineurs, les parents donneront une procuration.

Ce projet est soutenu par l'administration communale de Waimes, covoit'stop travaille en partenariat avec la CLDR ainsi que le Selpowaimes.be.



## MÉRITE SPORTIF 2019

Le vendredi 15 novembre dernier, la remise du mérite sportif a été organisée dans les locaux du Tennis Club de Waimès, que nous remercions encore pour leur chaleureux et agréable accueil.

Cette soirée était l'occasion de mettre à l'honneur les différents sportifs et clubs sportifs de notre commune ainsi que l'ensemble des personnes œuvrant au quotidien pour ces clubs.

Cette année, le mérite sportif collectif a été attribué au RFC Turkania de Faymonville et le mérite sportif individuel à Monsieur Jordan GENTEN.

Le palmarès des lauréats ainsi que le nom et palmarès des autres nominés sont repris ci-dessous.

### Dans la catégorie du prix individuel :

- Samuel PARMANTIER (biathlon), champion de Belgique U16 de Rollerski et Biathlon d'été, 2<sup>ème</sup> au Grand Prix des Vosges en biathlon et Vice-Champion de Belgique U16 de biathlon
- Carmen TOUSSAINT (équitation) : sélectionnée au jumping de Liège
- Jordan GENTEN (caisse à savon) : Lauréat du Trophée des Petits Patelins en catégorie « jeunes », Vice-Champion d'Europe en catégorie C2 lors de la Coupe d'Europe, Champions d'Europe C2 à Pfaffenheim en Alsace

### Dans la catégorie du Mérite sportif collectif :

- RFC Turkania de Faymonville : montée, via le tour au final, en 2<sup>ème</sup> provinciale
- Equipe fille 13 ans du Tennis Club de Waimès (Division 2), composée de Clémence DAVID, HOUBBEN Charlotte et Yaelle DETREMBLEUR : gagnantes de leur série d'interclub, championnes provinciales et finalistes de l'inter-région regroupant les vainqueurs des 5 provinces wallonnes



- Equipe garçon 11 ans du Tennis Club de Waimès (Division 2) composée de Nathan CHAUVIN, Victor DESWYSEN, Noah GERON et Robin PARMANTIER : gagnants de leur série d'inter-club, champions provinciaux et finalistes de l'inter-région

Nous profitons de ces quelques lignes pour réadresser nos félicitations à tous ces sportifs et pour souhaiter une excellente année sportive 2020 à tous nos sportifs en herbe ou confirmés !





# TOUTES LES ACTIVITÉS DANS NOS BIBLIOTHÈQUES

## HEURES DES BÉBÉS



Pour écouter, lire, chanter, toucher, sentir, goûter, partager, explorer, triturer, jouer, découvrir, se redécouvrir, se retrouver, ... La bibliothèque vous invite à passer un moment tout doux en duo

Parents, grands-parents, puéricultrices, accueillantes d'enfants, ... rejoignez-nous !

### BIBLIOTHÈQUE DE SOURBRODT, LES SAMEDIS, À 10H30

- 1<sup>er</sup> février - Contes et comptines par Marie Bylyna,
- 4 avril - Atelier d'éveil corporel par la Zététique Théâtre\*
- 6 juin - Atelier chantant par Frédérique Henriot du Berceau enchanté
- 3 octobre - Et si les bébés avaient droit à leur concert ? par l'Académie de Malmedy
- 5 décembre - Babil des Contes par Karine Moers & Marie-Noëlle Vandermensbrugge de la Maison du Conte de Namur

### BIBLIOTHÈQUE DE WAIMES, LES MERCREDIS, À 10H30

- 4 mars - Atelier artistique par la grande maison\*
- 6 mai - Atelier artistique par Emilie Hennen\*
- 2 septembre - Atelier artistique par la grande maison\*
- 4 novembre - Initiation au massage bébé par Sandra Diffels\*

Gratuit | Pour enfant de moins de 3 ans accompagné d'un adulte | \* Réservation obligatoire



## CONTES DE PRINTEMPS



« Il était une fois... dans les temps lointains... dans un rêve qui traversa les mondes... »

Une vaste forêt, des enfants aux pouvoirs étonnants, une guérisseuse, une renarde, une vieille aux traces étranges... »

Une ode à la vie sauvage, au temps circulaire, aux mondes qui s'entrecroisent...

Soirée familiale contée par la Compagnie Renard Noire (Anne Borlée & Gilles Kremer)

**Maison du Parc-Botrange, le vendredi 3 avril, à 19h30**

Gratuit | Dès 4 ans | Réservation obligatoire

En collaboration avec l'ASBL « Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

## LIRE DANS LES PARCS



Avis à tous les dévoreurs d'histoires !

Les livres sortent des rayons des bibliothèques pour envahir les plaines de jeux et proposer un moment d'évasion pour petits et grands.

Au menu : livres pour les bout'chous, albums pour enfants, bandes dessinées, revues variées, ... pour petits et grands.

**En été, plaines de jeux de Waimès & Malmedy** (dates à définir)

Gratuit

**POUR RAPPEL  
LES BIBLIOTHÈQUES  
SONT ACCESSIBLES :**



**WAIMES** : Rue des Ecoles, 2  
Tel : 080/44 80 54 | [waimes@wamabi.be](mailto:waimes@wamabi.be) :  
Lundi de 10h à 12h  
Mercredi de 17h à 19h  
Vendredi de 14h à 16h  
Samedi de 10h à 12h

**SOURBRODT** : Rue de Botrange, 36  
Tel 080/44 75 86 | [waimes@wamabi.be](mailto:waimes@wamabi.be) :  
Mercredi de 14h à 16h  
Vendredi de 17h à 19h

**MALMEDY** : Place du Châtelet, 7A  
Tel : 080/79 99 30 | [malmedy@wamabi.be](mailto:malmedy@wamabi.be)  
Mardi de 9h à 18h  
Mercredi de 9h à 19h  
Jeudi de 9h à 14h  
Vendredi de 9h à 18h  
Samedi de 9h à 16h

Vos bibliothèques vous invitent à découvrir ses autres événements sur la page facebook Wamabi, bibliothèques de Waimes et Malmedy ou le site internet [www.wamabi.be](http://www.wamabi.be).





## À VOS AGENDAS

Aperçu du calendrier des manifestations renseignées sur le site internet de la commune

### Avis de manœuvres militaires

**Du 24 février au 26 mars 2020**

Unité : Special Forces Group - 4 véhicules à roues - 30 participants - Il sera fait usage de munition à blanc

**Du 02 mars au 20 mars 2020**

Unité : Bataillon Artillerie - 5 véhicules à roues - 15 participants - Il ne sera pas fait usage de munition à blanc

**Du 04 mars 2020**

Unité : 12 Régiment de Ligne Prince Léopold - 13 de Ligne - 10 véhicules à roues - 50 participants - Il sera fait usage de munition à blanc

**14 mars :** Concert de l'Arion

**10 mai :** Raid Ardenne Bleue

**16 et 17 mai :** 75<sup>e</sup> anniversaire RFC Wallonia

**17 mai :** marche familiale à Faymonville

**21 juin :** Belman

### Passage du bibliobus en 2020

12 et 26 mars, 23 avril, 14 et 28 mai, 11 et 25 juin, 10 et 24 septembre, 8 et 22 octobre, 12 et 26 novembre, 10 décembre

**27-28 juin :** Lakes Raid

**05 juillet :** Rallye touristique VTT Faymonville

**12 juillet :** brocante à Champagne

**02 août :** brocante à Robertville

**29 août :** Swim&Run

